

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	12 (1904)
Heft:	7
Artikel:	Pour le pansement antiseptique humide
Autor:	Lardy
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-548986

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

toutes les demandes qu'on serait en droit de lui faire. Avec zèle on se mit en devoir de prendre de suite les mesures nécessaires. On dut modifier les statuts du Comité central, pour les mettre d'accord avec l'arrêté fédéral, ce qui eut lieu le 28 juin 1903. Puis on élabora un règlement de travail qui fut adopté le 6 octobre et qui donna à la direction une organisation propre pour assurer les préparatifs en cas de guerre.

Par ce règlement furent constituées diverses commissions ayant chacune un but bien déterminé et qui devaient indiquer les moyens propres à sa réalisation.

Une de ces commissions est celle du service des transports, à qui incombe d'après le règlement :

1^o L'élaboration d'un plan général avec les instructions détaillées pour l'organisation et le contrôle des colonnes auxiliaires.

2^o Les exigences et le contrôle de l'instruction samaritaine.

Nous voulons entrer plus avant dans le premier chapitre et voir quelle solution peut être proposée.

Avant tout devons-nous mettre en avant la nécessité absolue de préparer en temps de paix le personnel et le matériel des unités nécessaires en temps de guerre, car c'est justement là le point faible de notre organisation des secours volontaires. Nous disposons d'un nombre de sociétés avec leur personnel et leur matériel, sociétés éparses dans tout le pays, qui dès la guerre devraient être réunies pour composer des formations utilisables. Elaborer une semblable organisation au moment de la mobi-

lisation de l'armée rencontrerait de très grosses difficultés et serait en partie irréalisable, car on n'aurait ni le temps d'indiquer au personnel sa tâche spéciale, ni celui de réunir le matériel. De toutes façons, avec son organisation actuelle, le service des secours volontaires ne serait pas prêt au moment où on en aurait besoin, c'est-à-dire immédiatement après la mobilisation, pendant la marche en avant. L'expérience a démontré que justement pendant les premiers jours d'une guerre, où des gens nouvellement incorporés doivent faire des marches pénibles pour des hommes non encore entraînés, le nombre des malades est grand, si grand que le service sanitaire officiel peut à peine suffire à sa tâche, le déchet de ces premiers jours monte au 10 % de l'effectif. C'est la raison pour laquelle le but de la Commission de transport doit être d'organiser des unités qui soient déjà, en temps de paix, suffisamment préparées pour pouvoir être rapidement mobilisées en temps de guerre et assurer le transport des malades et des blessés. Ce sont ces unités que l'on appellera colonnes sanitaires auxiliaires.

(A suivre.)

Pour le pansement antiseptique humide

DR LARDY

Dans le n° 6 de la Croix-Rouge je lis les conclusions d'un article du Dr Goutermann sur la « Valeur comparée du pansement sec et du pansement humide » qui sont toutes en faveur du pansement sec.

Permettez-moi de pas être tout à fait de l'avis du Dr Goutermann. Si le pansement sec est sans conteste ce qu'il y a de mieux dans la chirurgie régulière, en temps de paix et dans les hôpitaux, le pansement humide a dans la pratique de tous les jours *et surtout en chirurgie de guerre* des qualités qu'on ne saurait lui refuser et qu'il me paraît utile de mettre en lumière ; on oublie trop de nos jours ces qualités.

Le pansement humide est souvent le seul pansement qui soit à la portée du médecin *dans les cas d'urgence*. En effet on n'a pas toujours à sa disposition un stérilisateur ou du matériel de pansement fraîchement stérilisé, on est donc obligé de recourir à l'« antique » antisepsie. Le pansement humide est presque toujours facile à réaliser dans de bonnes conditions, il faut seulement savoir quelles sont les conditions que doit réaliser le pansement humide pour être vraiment utile, pour éviter les intoxications, les eczémas et les folliculites qu'on lui a reprochés.

D'abord il y a deux espèces de pansements humides.

1^o Le pansement très légèrement humide, le moins humide possible, fait avec des gazes désinfectées dans une solution antiseptique et dont on a exprimé à la main ou avec une presse quelconque le plus possible du liquide de façon à se rapprocher autant que faire se peut du pansement sec.

2^o Le pansement vraiment humide fait avec des compresses antiseptiques ou aseptiques (solution salée) trempées de liquide et pressées seu-

lement tout juste assez pour que le liquide n'égoutte pas, pansement souvent recouvert d'un imperméable destiné à ralentir la dessication, et que l'on change ou doit changer plusieurs fois par jour.

C'est sous le pansement *à peu près sec* au sublimé que je suis né à la chirurgie, cela a été le pansement habituel pour toutes les opérations aseptiques à Berne de 1883 à 1890 environ, je l'ai encore conservé pendant un au 89-90 dans mon hôpital de Constantinople, par manque d'un stérilisateur, et je n'ai pas eu d'autre pansement dans mon ambulance pendant la guerre Turco-Grecque (si j'en excepte les compresses bouillies dans la solution de Tavel qui servaient dans quelques cas spéciaux, les laparotomies en particulier). Bien appliqué ce pansement « presque sec » donne des résultats parfaits et l'on n'a à craindre ni intoxications, ni eczémas, ni folliculites. Mais il faut qu'il soit appliqué intelligemment, que le matériel de pansement soit vraiment *presque sec* et qu'on n'aille pas, comme je l'ai vu faire, le recouvrir d'un imperméable, ce qui peut avoir des conséquences déplorables d'irritation cutanée, *surtout avec le sublimé*, car c'est le sublimé qui est pour ce pansement l'antiseptique de choix.

Avec ce pansement j'ai vu de 87 à 89 la clinique de chirurgie de Berne avoir des résultats *absolument parfaits*, et j'ai eu dans le vieil hôpital français de Constantinople, dans des conditions absolument misérables, les mêmes excellents résultats. Enfin en chirurgie de guerre mes résultats

sont là, probants, bien que la chirurgie conservatrice poussée à un point *extrême* fut notre règle de conduite absolue, nous avons établi avec le pansement antiseptique humide un « *record* » de guérisons qui n'est pas encore près d'être battu.

On aura beau faire en chirurgie de guerre on sera toujours obligé d'avoir recours à ce pansement antiseptique, car il ne sera pas possible dans les premières lignes de secours de stériliser suffisamment de pièces de pansement pour suffire à la demande.

Il faut donc dans les universités continuer à enseigner aux étudiants et aux jeunes médecins à se servir du pansement antiseptique, en Suisse particulièrement, car il est la base de tous nos secours de seconde ligne.

En Thessalie j'ai eu un certain nombre de folliculites désagréables, du fait que les internes des hôpitaux de Paris que j'avais avec moi ignoraient tout du pansement antiseptique presque sec et qu'ils faisaient de vrais pansements humides et j'ai pu me convaincre que nos jeunes médecins n'en savent guère plus. C'est une erreur évidente, car dans la pratique bien peu d'entre les médecins praticiens auront à leur disposition un stérilisateur et le pansement sec aseptique. Ils seront donc obligés d'apprendre, aux frais de l'épiderme de leurs clients, la manière de se servir du pansement antiseptique.

(A suivre).



COMMUNICATIONS OFFICIELLES

SOCIÉTÉ MILITAIRE SANITAIRE SUISSE

LE COMITÉ CENTRAL AUX SECTIONS

Chers Camarades,

Comme il vous en a été fait part à notre dernière assemblée des délégués à Lucerne, par le Jury nommé à cet effet, nous vous communiquons ci-après les sujets des travaux de concours imposés pour l'exercice courant, ainsi que le règlement définitif relatif à ces dits concours, que vous avez adoptés en temps et lieu.

Sujets de concours.

1. — Un sous-officier de l'ambulance X établie à Y comme dépôt de malades pendant un rassemblement de troupes, reçoit l'ordre de transporter dix malades, dont quatre grièvement atteints, à l'hôpital de la ville voisine Z. Deux brancardiers lui sont adjoints comme aides et un char à blessés mis à sa disposition jusqu'à la station prochaine du chemin de fer. L'auteur choisira lui-même l'endroit où est fixé le dépôt de malades, ainsi que la ville possédant l'hôpital. La tâche à résoudre est celle-ci : Rapport exact du sous-officier à son chef d'ambulance sur l'exécution de l'ordre reçu.

2. — Les devoirs de l'infirmier de compagnie sur le champ de bataille ?

Règlement.

Article 1^{er}. — Il est institué par la Société Militaire Sanitaire Suisse des travaux de concours écrits annuels. A cet effet le Comité central désigne une Commission pour le choix des questions à poser et l'appréciation